

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

18 heures

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept sept novembre, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRESENTS : Mesdames HERARD, GABELLI, DROZ-BARTHOLET, BOBILLIER, COLIN, CUENOT, et Messieurs VIVOT, BEDOURET, TOULET, LECLERC, MICHAUD et VOIRIN

EXCUSES : Mesdames JACQUET, TINE, et MARADAN
Monsieur GRISSBUHLER

PROCURATIONS : Madame JACQUET à Monsieur VIVOT

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 13 – votants : 14

Le Président certifie :
- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 09 novembre 2022

Monsieur le Président excuse Madame Droz-Vincent absente pour isolement COVID. Par la même occasion, il souhaite la bienvenue à Madame Jebrani qui va assumer au niveau administratif la gestion du Conseil d'Administration. Il remercie les administrateurs et administratrices de leur présence qui assurent le quorum. Monsieur le Président ouvre la séance par l'approbation du compte-rendu du 27 septembre 2022. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

1. 1 - PETITE ENFANCE – Rapport d'activités 2021

Monsieur le Président donne tout de suite la parole à Madame MAIRE, Directrice du CCAS de la Ville de Pontarlier, pour la présentation du rapport d'activités de l'action sociale 2021.

Pour débiter son exposé, Madame MAIRE explique que la présentation tardive du rapport 2021 est liée à son absence dû à la COVID-19. Elle souligne par la suite que cette année 2021 reste fortement marquée par l'emprise de la crise sanitaire liée à ce COVID et par les mouvements et absences du personnel pour motifs divers dans la direction du CCAS qu'au sein du Pôle Action Sociale. Ce dernier s'est organisé au gré de ses aléas, des recommandations ministérielles et des divers protocoles.

Elle souligne un chiffre non négligeable est à retenir pour l'année 2021, celui de 349 nouvelles personnes venues au CCAS pour avoir un rendez-vous avec un travailleur social, ce qui confirme l'augmentation recensée depuis plusieurs années, et précise que pour 2022, le CCAS a déjà quasi-atteint ce chiffre.

Elle rappelle quel public est accompagné, précisant que le présent rapport met tout particulièrement en exergue le rôle de coordination assuré par le CCAS pour assurer une action sans relâche au service des plus fragiles et/ou des plus vulnérables. Ces modalités d'accompagnement et les diverses interventions qui sont évoquées dans ce rapport sont là pour témoigner de la mobilisation et de l'adaptation au quotidien des équipes afin de rompre les situations d'isolement et tenter de restaurer un vivre-ensemble abimé par des mois de crise sanitaire.

Tous les dispositifs présentés dans ce rapport donnent à voir une expertise apportée et une énergie mobilisée par les services et leurs équipes pour répondre aux urgences sociales et tendre vers une autonomie individuelle.

Elle explique qu'en 2021, deux thématiques constituent le socle indispensable à l'élaboration de tout projet d'accompagnement social : l'accès aux droits avec tout particulièrement l'aide alimentaire et la thématique du logement.

Pour assurer cette mission de service public et garantir le traitement des droits des différents publics accompagnés par le CCAS, le Pôle Action Sociale a mis en œuvre des mesures spécifiques en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs du territoire pontissalien.

Pour ce faire, le Pôle Action Sociale via le CCAS se positionne comme coordonnateur d'une action publique sociale de proximité et depuis de nombreuses années, il a su multiplier les partenariats institutionnels et associatifs. Ces relations privilégiées et ces coopérations ont permis de traverser cette période de crise sanitaire sans réelle fin pour mieux reconstruire des solidarités envers les plus fragiles.

Monsieur le Président précise que chaque mois Madame HERARD anime une cellule qui rassemble tous les acteurs du social pour essayer de coordonner et de piloter l'appui que l'on peut apporter à ces personnes en situation difficile.

Il salue également l'agilité des équipes du CCAS pendant cette période 2021 au regard du contexte sanitaire et réglementaire qui s'est modifié très souvent et auquel il a fallu s'adapter. Il précise qu'une crise humanitaire d'importance s'annonce pour 2023 sur le territoire national et que le rôle des CCAS va se renforcer, avec l'appui des structures associatives. Le rôle du CCAS sera majeur dans ce contexte budgétaire tendu prévu pour les collectivités.

Monsieur LECLERC pense que ce rapport reflète bien le travail du CCAS en regrettant qu'on n'y parle pas plus des autres acteurs associatifs. Il interroge sur la possibilité pour les associations d'apporter une d'information complémentaire sur leurs actions.

Monsieur Michaud loue les qualités du rapport mais se dit attristé que les partenaires ne soient pas mieux cités. Madame Herard rappelle que c'est un rapport sur l'activité du CCAS et non du secteur social. Elle propose d'annexer au rapport une fiche synthétisée par association.

Le Président confirme cette possibilité à la condition que chacun fournisse cette fiche.

Monsieur Toulet apprécie ce rapport qui permet de connaître exactement les missions du CCAS, en précisant que ce qui pourrait manquer c'est un comparatif avec les besoins sociaux au sens large du texte mais que ce document est une très bonne base qui permet de connaître l'évolution et de le comparer avec l'année prochaine et en analyser les chiffres.

Madame Herard explique que c'est un rapport type qui sera repris au fil des ans pour y inclure les nouvelles informations utiles afin de comparer avec plus de précision. En revanche sur des documents annexes des partenaires et des associations, elle émet une réserve car le risque est d'en oublier certains. Pour le rapport de l'année prochaine, une présentation durant le premier semestre 2023 est proposée.

Le Président conclut sur un rapport qui permettra de se référer aux statistiques des années précédentes pour monter la tendance. Il remercie les administrateurs pour ce débat.

2 - ACTION SOCIALE - Convention partenariale entre l'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA) et le CCAS

Mise en œuvre du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)

Madame Herard prend la parole pour énoncer la convention partenariale récurrente entre l'ADDSEA et le CCAS pour la mise en œuvre du SIAO qui permet la gestion du 115 et à laquelle on ne peut pas échapper dans le cadre de la réponse aux besoins des plus démunis. L'ADDSEA finance à hauteur de 0.25 équivalent d'un ETP, cette valorisation dit être formalisée par cette convention.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorisent son Président ou son représentant à signer la convention jointe.

3 - ADMINISTRATION GENERALE - Modification du tableau des effectifs

Le Président présente ensuite la modification des effectifs et la mise en place de la veille mobile en particulier, avec la poursuite de l'apprentissage dans les structures d'accueil petite enfance et à la création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants de première catégorie à temps plein pour soutenir la directrice de la crèche Les P'tits Loups.

Madame Herard relève un constat sur la tendance actuelle de l'emploi dans le service public qui serait plus attractif que le secteur privé.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valident les modifications proposées telles qu'énoncées ci-dessus.

4 - FINANCES - Décision modificative N°1

Le Président relate ensuite la demande modificative N°1. Il donne les chiffres concernant les comptes et les modifications concernant des coûts de fonctionnement et de formations qui ressortent de cette décision.

Après un débat concernant le coût de la vie qui augmente et leur impact sur le budget, la décision est proposée au vote des administrateurs.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, adoptent la décision modificative n° 1 telle que présentée, étant précisé que Madame DROZ-BARTHOLET et Monsieur TOULET s'abstiennent pour ce vote.

5 - FINANCES - Admission en non-valeur

Madame Herard propose ensuite de faire passer une dette de 75,30 € en non-valeur pour solder de tout compte cette somme car il n'y a plus de recours possibles auprès de l'utilisateur.

Elle précise que cela signale que la gestion a été bonne, les relances efficaces et que le CCAS est rentré dans ses fonds d'une manière juste.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, acceptent l'admission en non-valeur énoncée ci-dessus.

6 - PETITE ENFANCE - Subvention du Département – Aide au financement des animateurs de relais

Madame Herard propose ensuite de signer une convention qui s'élève à 8 418 € par poste équivalent temps plein pour le Relais Petite Enfance. Le Département aide à financer ce relais qui anime le territoire. Des animatrices qui sont en charge des communautés de communes proposent des activités à destination des Assistantes Maternelles, des enfants accueillis et de leur famille. Cette aide s'élève à 8 418 € pour un poste équivalent temps plein représentant un total de 42 090 € pour 5 postes d'animateurs de relais.

Les Membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorisent son Président à signer la convention de financement.

7 - PETITE ENFANCE- Modifications des règlements de fonctionnement des EAJE gérés par le CCAS de Pontarlier

Le Président annonce maintenant une demande de modification de règlement de fonctionnement des EAJE par le CCAS de Pontarlier qui souhaiterait ajouter une mention dans la phrase correspondant aux raisons qui pourraient mettre fin à l'accueil de l'enfant dans la structure.

Le Président signale qu'en effet un constat récurrent à tous les établissements recevant du public sur la détérioration des rapports humains et une agressivité morale voir physique marque une évolution peu positive de notre société. Cette précision sera apportée pour protéger les structures, les collaborateurs et les autres enfants accueillis.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent les modifications de règlement de fonctionnement des EAJE proposées ci-dessus.

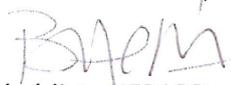
Monsieur le Président termine par l'annonce des décisions prises depuis le dernier Conseil d'Administration concernant les signatures des différentes conventions et partenariats. Il n'en ressort aucune remarque particulière.

A la demande du Président pour des questions diverses, Monsieur TOULET aimerait connaître les prochaines dates des Conseils d'administrations pour l'année 2023, le CCAS confirme que les plannings sont en cours d'étude et précisant que le dernier Conseil de l'année se tiendra le 13 décembre 2022.

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil pour ce Conseil intéressant et leur donne rendez-vous pour le 13 décembre 2022.



Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,


Bénédicte HERARD